

## Charte sportive du Golf de Boisgelin

L'Association « les Amis de Boisgelin » gérante du golf de Boisgelin s'engage :

- à prendre à sa charge la dépense occasionnée par les entraînements
- à fournir une tenue (à définir) aux couleurs de Boisgelin à chaque joueur et joueuse sélectionné

L'Association sportive de Boisgelin s'engage :

- A mettre en place un planning d'entraînement assuré par la pro
- A soutenir financièrement dans la mesure de ses possibilités les inscriptions (droit de jeu) et les déplacements des équipes.
- L'association sportive prendra en charge
  - Les droits d'inscription aux compétitions par équipe
  - Le logement de l'équipe si nécessaire (Choix du logement validé par l'AS)
  - Les frais de carburant (Covoiturage obligatoire) +péage éventuel

Les joueuses et joueurs faisant partie des équipes s'engagent :

- Etre membre du club de Boisgelin et membre de l'association sportive
- Faire au moins 8 compétitions individuelles de club dans l'année
- A être présents aux différents entraînements de son groupe. (5 séances)
- Se rendre disponible, sauf cas exceptionnel, pour participer aux différentes compétitions départementales, régionales et interrégionales
- Aider à l'intégration des nouveaux joueurs pour les faire progresser.
- A porter la tenue fournie lors des déplacements.
- A verser 50€ (1 seule fois) de participation aux différents déplacements.

La Pro s'engage :

- A proposer un cycle d'entraînement de 8 heures à chaque équipe réparti en 4 séances de 1 h 30 mn et une séance de 2 h (sur le parcours).
- A proposer à chaque joueur et joueuse participant à ces entraînements collectifs, ½ heures de cours individuel à prendre entre octobre et février.
- A proposer aux « Amis de Boisgelin », en partant sur la base de 6 joueurs ou joueuses par groupe, un forfait global pour sa prestation.
- A se rendre disponible, si son emploi du temps le permet, le jour des compétitions par équipe
- A donner son avis pour la composition des équipes s'il lui est demandé